

PETR PAYS TOLOSAN

Procès-verbal du Conseil Syndical n°14 du 6 avril 2023

20h – Salle Roland Garros – GRENADE SUR GARONNE

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Caroline SALESSES

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUERCI, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Pierre ARTIGUE, Jean-Claude BONNAND, Charles DE LASSUS SAINT GENIES,

CCF : Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Colette SOLOMIAC, Pierre JEANJEAN

CCHT : Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Jean-Paul DELMAS, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Yvan GONZALEZ, Patricia OGRODNIK

CCVA : Sonia BLANCHARD ESSNER, Jean-Michel JILIBERT, Mylène MONCERET, Daniel REGIS, Robert SABATIER, Maxime ANTONY,

Absents ayant donné pouvoir : Stéphanie CALAS à Caroline SALESSES, Patrick PLICQUE à Colette SOLOMIAC, Philippe PETIT à Virginie CLAVEL

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Membres présents : 32

Pouvoir : 3

PREAMBULE

Le président remercie monsieur le maire de Grenade sur Garonne d'accueillir ce conseil syndical dans sa commune.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le président rappelle qu'il convient de nommer, à chaque début de séance du conseil syndical, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le président demande à l'un des membres de l'assemblée de se proposer pour être secrétaire de séance.

Madame Catherine CLAEYS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu du conseil syndical n°13 du 28 mars 2023

Le président demande aux membres du conseil syndical s'il y a lieu d'intégrer des interventions ou corrections au compte rendu du conseil syndical du 28 mars 2023, tel que proposé, et de se prononcer sur son approbation.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

3. Vote du Budget Primitif

Conformément à la loi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'est déroulé lors du Conseil Syndical précédent, sur la base du rapport d'Orientation Budgétaire.

Le budget primitif 2023 présenté est conforme aux orientations du rapport, il est le plus sincère et précis possible, conformément à la nomenclature M14 du CGT, document budgétaire joint en annexe à la convocation.

Il propose pour 2023 de fixer la participation totale par habitant à un euro et quinze cents (1.15€).

Les données permettant le calcul de la participation de chaque EPCI seront prises sur BANATIC (BAse NATionale sur l'InterCommunalité de la Direction Générale des Collectivités Locales) actualisées en janvier 2022.

Adopté à l'unanimité

Le Président donne la parole à Patrice Lagorce qui expose que le Budget Primitif 2023 proposé est calculé au plus juste, avec la participation des EPCI membres fixée à un euro et quinze cents (1.15 €) par habitant.

Il s'équilibre en dépenses et recettes, pour un montant total de 699 875,24 euros, soit :

☒ **Section de fonctionnement : 682 875,24 euros**

☒ **Section d'investissement : 17 000,00 euros**

BUDGET PREVISIONNEL 2023					
DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Ch. 011	Charges à caractère général	299 075,00 €	Ch. 20	Immobilisations incorporelles	1 200,00 €
Ch. 012	Charges de personnels et frais assimilés	305 460,00 €	Ch. 21	Immobilisation corporelles	15 800,00 €
Ch. 65	Autres charges de Gestion courante	29 200,00 €			
Ch. 66	Charges Financières	1 500,00 €			
Ch. 022	Dépenses imprévues	33 785,47 €			
Ch. 023	Virement à section investissement	9 649,77 €			
Ch. 042	Dotations aux amortissements	4 205,00 €			
Total Dépenses de Fonctionnement :		682 875,24 €	Total Dépenses Investissement :		17 000,00 €
Ch. 13	Atténuation de charges	4 000,00 €	10	FCTVA	1 904,99 €
Ch. 74	Dotations et participations	583 557,81 €	Ch. 021	Virement de la section fonctionnement	9 649,77 €
R002	Résultat reporté	95 317,43 €	Ch. 040	Opération d'Ordre Amortissements	4 205,00 €
Total Recettes de Fonctionnement :		682 875,24 €	R001	Solde d'exécution	1 240,24 €
			Total Recette Investissement :		17 000,00 €

Le Président demande au Conseil Syndical d'examiner et de se prononcer sur le Budget Primitif 2023.

Adopté à l'unanimité

4. Délibérations : Demande d'aide financière auprès de l'Etat pour l'appui en ingénierie - Fonds Vert 2023

Virginie CLAVEL rappelle que le PETR Pays Tolosan peut déposer, dans le cadre du Fonds Vert, une demande d'aide financière auprès de l'Etat pour l'appui en ingénierie en 2023.

Ce Fonds Vert doit permettre de répondre au besoin d'accompagnement des collectivités territoriales pour mener à bien une démarche d'adaptation au changement climatique du diagnostic jusqu'au démarrage des actions.

Les crédits déconcentrés du volet ingénierie d'animation et de planification du Fonds Vert peuvent être utilisés pour cofinancer, via une subvention, un poste d'animateur ou de chef de projet au bénéfice des collectivités.

Cette mesure à l'ingénierie d'animation et de planification vise l'accompagnement dans :

- L'élaboration ou la finalisation de leur stratégie de transition écologique, déclinée en plans d'actions, tout particulièrement dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) qu'ils ont signés avec l'Etat ;
- La mise en œuvre et le suivi de ces plans d'actions ;
- L'émergence de projets à forte ambition environnementale, en complément de l'offre d'ingénierie déployée par d'autres partenaires.

L'accent sera mis sur l'accompagnement des projets à forte valeur ajoutée en matière de transition écologique, en priorisant ceux qui pourraient être financés, à moyen terme, par les différentes mesures du fonds vert.

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer sur :

- la demande d'aide au dispositif « Appui à l'ingénierie Fonds Vert » au taux le plus haut auprès de l'Etat,
- le mandat donné au Président pour signer tout acte et tout document relatif à cette opération.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

5. Questions diverses

Le Président informe qu'un courrier de réponse à la Région Occitanie au sujet du périmètre LEADER 2023-2027 a été soumis pour signature à l'ensemble des communes et EPCI concernés. A ce jour, quasiment tous les maires concernés ont donné leur accord pour envoyer ce courrier . A l'occasion d'une rencontre avec la Présidente de la Région, un échange sur ce sujet a eu lieu : la présidente comprend le positionnement du PETR et des collectivités et assure qu'elle aurait entrepris la même démarche . Dès réception du courrier, un rendez-vous sera fixé pour recevoir la délégation des maires concernés.

A noter dans vos agendas :

- Restitution de l'étude d'opportunité pour l'accueil de commerces multiservices le **jeudi 27 avril 2023 à 18h, salle des fêtes à Menville**
- Moment de convivialité « L'Europe en Pays Tolosan », le **mardi 9 mai 2023 à 18h00, Salle Eiffel à Villemur sur Tarn** pour le bilan clôture de la contractualisation LEADER 2014-2022

Le Président demande s'il y a d'autres questions, aucun autre point n'est soulevé.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20h45.

Le Président,



Didier CUJIVES